L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 19 MAI 1888.

TAPENOT, SOPHIE F. Mlle.—
Taxe de 1887, montant à..................$15
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Bassin, Canal et Gasquet, désigné comme lot No. 4 de l'ilet No 301, mesurant 24 pieds de face à la rue Franklin sur 100 pieds de profondeur.

TAPIE, M.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre, avec améliorations dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bolivar, Gravier, Perdido et Bertrand, désigné comme lot No. 9, de l'ilet No. 473, mesurant 30 pieds de face à la rue Bolivar sur 122 pieds 7 pouces de profondeur.

THE TIMES-DEMOCRAT PUBLISHING CO.
Taxe de 1887, montant à..............$54
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bank Place, Camp, Gravier et Natchez, désigné comme lot No — de l'ilet No 167, mesurant 42 pieds 8 pouces de face à la rue Bank Place sur 44 pieds 11 pouces de profondeur.

TEUTONIA INSURANCE CO —
Taxe de 1887, montant à..........$3 00
Un lot de terre avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Clara, Cypress et Florida Landing, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 42?, mesurant 25 pieds de face à la rue Willow, sur 125 pieds de profondeur.

TRACY, DENNIS—
Taxe de 1887, montant à..........$7 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Roman, Prieur et l'avenue Tulane, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No 465, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 100 pieds de profondeur.

TURNER, Mlle ALICE—
Taxe de 1887, montant à..........$21 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cleveland, Frieur, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos. 1 à 5 de l'ilet No 470, mesurant 135 pieds de face à la rue Cleveland sur 109 pieds 10 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Cleveland et Prieur.

UNION BETHEL AFRICAN METHODIST EPISCOPAL CHURCH—
Taxe de 1887, montant à..........$7 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Thalie, Howard et Erato, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 350, mesurant 32 pieds de face à la rue Liberté sur 125 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Liberté et Thalie.

UNKNOWN—
Taxe de 1887, montant à..........$6 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Helena, Virginie, Palmyre et New Canal, désigné comme lot No — de l'ilet No. 848, mesurant 339 pieds 10 pouces de face partie irregulière de l'ilet.

UNKNOWN—
Taxe de 1887, montant à..........$12
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Virginie, Palmyre, New Canal, Lasalle et Cleveland, désigné comme lot No — de l'ilet No. 854, mesurant — pieds de face mesure irregulière.

WAIL, AARON—
Taxe de 1887, montant à..........$180
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Magasin, Gravier et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos. 16 et 17 de l'ilet No. 132; lot No 16 mesurant 29 pieds 9 pouces de face et 64 pieds 9 pouces de profondeur, faisant face à la rue Commune; lot No 17 mesurant 64 pieds de face, et 112 pieds 5 pouces de profondeur, et formant l'encoignure des rues Magasin et Commune.

WALL, MARY AGNES—
Taxe de 1887, montant à..........$7 29
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Roman, Claiborne et Derbigny, désigné comme lot No 22 de l'ilet No 437, mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 109 pieds 10 pouces de profondeur.

WALL, MARY AGNES—
Taxe de 1887, montant à..........$6
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Derbigny, Roman et Cleveland, désigné comme lot No 17 de l'ilet No. 437 mesurant 27 pieds de face à la rue Palmyre sur 109 pieds 10 pouces de profondeur.

WARD, HARMON ET FRED.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delord, Dryades, Rempart et Calliope, désigné comme lot No. 1 de l'ilet No. 275, mesurant — pieds de face à la rue Delord, formant l'encoignure des rues Delord et Dryades.

WHITMORE ROBT. E.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Prieur, Bertrand, Johnson et Perdido, désigné comme une partie du lot No 24 de l'ilet No. 498, mesurant 5 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur 100 pieds de profondeur.

WHITEHEAD, WM E. et RICHARD B. et SEIFER, JOHN G.—
Taxe de 1887, montant à..........$13 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, désigné comme lot No 13 de l'ilet No. 2, mesurant 23 pieds 10 pouces de face à la rue Front.

WILSON, JNO—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Robin et Race, désigné comme lot No. 16 de l'ilet No. 141, mesurant 36 pieds de face à la rue Race sur 120 pieds de profondeur.

WILSON, JOHN—
Taxe de 1887, montant à..........$30 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Magasin, Robin et Race, désigné comme lot No. 19 de l'ilet No. 144 mesurant 40 pieds de face à la rue Magasin sur 100 pieds de profondeur.

WILLIAMS, FRANK—
Taxe de 1887, montant à..........$78
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bassin, Canal, l'avenue Tulane et la rue Remparts, désigné comme lot No. 6 de l'ilet No. 260, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Remparts, traversant à Bassin sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

WIESENBACH, HENRY—
Taxe de 1887, montant à..........$7 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Palmyre, Derbigny, Cleveland et Claiborne, désigné comme lot No. 18 de l'ilet No. 434, mesurant 20 pieds de face à la rue Palmyre sur 106 pieds 7 pouces de profondeur.

WILTZ, A. J.—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 499 mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la rue Poydras sur 120 pieds de profondeur.

WOOD, PHEONIX E.—
Taxe de 1887, montant à..........90c.
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Touti, Erato, Rocheblave et Jefferson, désigné comme lot No — l'ilet No. 557, faisant face aux rues Touti Erato et Rocheblave.

WOLF, ISAAC Vve —
Taxe de 1887, montant à..........$21
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Calliope, Carondelet et Clio, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 214, mesurant 23 pieds de face à la rue St-Charles sur 127 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétées ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOSEPH DESPOSITO,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur Paroisse d'Orléans.

Ventes de Propriétés Foncières
—POUR—
TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Septième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI le 19ème jour de mai, A. D., 1888, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887, y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31 Décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquents, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment de ladite année, et les propriétés foncières, assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiquées ci-dessous.

ADAM, JOSEPH—
Taxe de 1887 montant à..........$1 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Quatrième, Washington, Burdette et Plum, désigné comme lot No. 24 de l'ilet No. 154, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 150 pieds de profondeur.

BALZ, ANNA—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Jeannette, Sixième et Mary, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 de l'ilet No. 200; le lot No 1 mesurant 30 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos 2 et 3 mesurant 60 pieds de face à la rue Monroe sur 120 pieds de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Monroe et Jeannette.

BARTHELENY, M.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esther, Clinton, Hillary et Ann, désigné comme lot No 11 de l'ilet No 29, mesurant 3 pieds 8 pouces de face à la rue Esther sur 142 pieds 8 pouces de profondeur.

BILLET, ADOLPH Vve—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esther, Millaudon, Wall et Clinton, désignés comme lots Nos 9 et 10 de l'ilet No 26; lot No 9 fait face à la rue Esther, et mesurant 30 pieds de face sur 142 pieds 8 pouces de profondeur; lot No 10 formant l'encoignure des rues Esther et Millaudon, et mesurant 30 pieds de face sur 142 pieds de profondeur.

BOUN, H. SUC—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Sixième, Jackson, Upperline et Jeannette, désignés comme lots Nos 11, 12, 34 et 35 de l'ilet No 202; les lots Nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Sixième sur 150 pieds de profondeur et les lots Nos 34 et 35 mesurant 60 pieds de face à la rue Jeannette sur 150 pieds de profondeur.

CLARK, E. W.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un ilet de terre avec améliorations dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Adams, Hillary, Jeannette et Cinquième, désigné comme ilet No 186, mesurant 301 pieds de face sur 275 pieds de profondeur.

CLARK, E. W.—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Hillary, Adams, Plum et Cinquième, désigné comme ilet No — de l'ilet No 109, mesurant 301 pieds, l'ilet entier, sur 275 pieds de profondeur.

CHALIN, LOUIS F.
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Adams, Burdette et DeArmas, désigné comme lot No 6 ou C de l'ilet No 36, mesurant 9 pieds de face à la rue Levée sur 157 pieds de profondeur.

DE LUCAS, Mlle—
Taxe de 1887, montant à..........60c.
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Madison, l'avenue Carrollton, la rue Levée et le fleuve Mississipi, désigné comme lot No 1 de l'ilet No 7, formant l'encoignure des rues Levée et Madison.

DORR, Vve E. W. ET AUTRES—
Taxe de 1887, montant à..........$5 40
Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Macarty, Millaudon, Lowerline et De Armas, désignés comme lots Nos 1 à 8 et 9 de l'ilet No 42; les lots Nos 1 à 8 mesurant 240 pieds sur 150 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Macarty et Lowerline; le lot No 9 mesurant 48 pieds 8 pouces de face à la rue Macarty sur 151 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Macarty et Lowerline.

DIXON, NELSON—
Taxe de 1887, montant à..........$2 40
Un lot de terre avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Commerciale, Burdette et Pead, désigné comme lot No 10 de l'ilet No 55, mesurant 30 pieds de face et formant l'encoignure des rues Adams et Commerciale sur 120 pieds de profondeur.

EICHEL, LIZARD—
Taxe de 1887, montant à..........$1 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Levée, Deuxième et Madison, désigné comme lot D de l'ilet No 87, mesurant 49 pieds de face à la rue Cambronne sur 125 pieds de profondeur.

FASNACHT, Mme SAMUEL—
Taxe de 1887, montant à..........$45 00
Un morceau de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par le côté sud du Chemin de la Métairie, New Orleans Shell Road, et la ligne du côté de la ville mesurant diverses mesures irrégulières.

FERRAN, M.—
Taxe de 1887, montant à..........$15
Vingt-six lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Green, Dublin et Septième, désignés comme lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26 de l'ilet No 225; le lot No 1 mesurant 30 pieds de face à l'avenue Carollton sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Green; les lots 2 à 9 mesurant 240 pieds de face à l'avenue Carollton sur 117 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à l'avenue Carollton sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Carollton et de la rue Septième; les lots Nos 11 à 18 mesurant 90 pieds de face à la rue Septième sur 150 pieds de profondeur; le lot No 14 mesurant 30 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds 6 pouces de profondeur formant l'encoignure des rues Dublin et Septième; les lots Nos 15 à 22 mesurant 240 pieds de face à la rue Dublin, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur; le lot No 23 mesurant 23 pieds de face à la rue Dublin, sur 117 pieds 6 pouces de profondeur, formant l'encoignure des rues Dublin et Green; les lots Nos 24 à 26 mesurant 60 pieds de face à la rue Green sur 150 pieds de profondeur.

FERRAN, M.—
Taxe de 1887, montant à..........$12
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Green et Sixième, désignés comme lots Nos. 6 à 9, 10, 11 et 12, 13 14 à 17 de l'ilet No. 210; les lots Nos 6 à 9 mesurant 120 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Madison sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Madison et Green; les lots Nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Green sur 150 pieds de profondeur; le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Cambronne et Green; les lots Nos. 14 à 17 mesurant 120 pieds de face à la rue Cambronne sur 120 pieds de profondeur.

FINNIE, LOUIS—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues De Armas, Hillary, Ann et Clinton, désigné comme lot No. 7 de l'ilet No. 34, mesurant 30 pieds de face à la rue De Armas sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.

FORREST, W. et BLUNT, B.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 50
Un lot de terre avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ann, Millaudon, DeArmas et Clinton, désigné comme lot No 12 de l'ilet No 33, mesurant 30 pieds de face à la rue Ann, sur 10? pieds 7 pouces de profondeur

FISHER, ALEX—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Général Scott, Wall, Esther et Lowerline, désignés comme lots Nos 7 à 9 de l'ilet No 24; les lots Nos 7 et 8 mesurant 30 pieds de face à la rue Général Scott sur 100 pieds de profondeur; le lot No. 9 mesurant 30 pieds de face à la rue Général Scott sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Général Scott et Wall.

FOSS, BERNARD—
Taxe de 1887, montant à..........60c.
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de Nlle-Orléans, borné par les rues Mary, Jackson, Heaton et le N. O. Shell Road, désigné comme ilet No. 662, mesurant 292 pieds de face sur 300 pieds de profondeur, étant un ilet entier.

FORTIN, EMILE—
Taxe de 1887, montant à..........$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin, Troisième, Burthe et l'avenue Carrollton, désignés comme lots Nos 17 et 18 de l'ilet No. 108, mesurant 60 pieds de face à la rue Dublin sur 117 pieds 6 pouces de profondeur.

FORTIN, Mr et Mme. EMILE—
Taxe de 1887, montant à..........$10 20
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dublin et Troisième, l'avenue Carrollton et la rue Burthe, désignés comme lots Nos 14, 15 et 16 de l'ilet No 108; lot No 14 formant l'encoignure des rues Dublin et Troisième, et mesurant 30 pieds de face sur 117 pieds 6 pouces de profondeur; lots Nos 15 et 16 font face à la rue Dublin, et mesurant 60 pieds de face sur 117 pieds 6 pouces de profondeur.

GIBSON, ALEX.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clinton, Lowerline, Hampson et Deuxième, désignés comme lots Nos 14 et 15 de l'ilet No 73, mesurant 60 pieds de face à la rue Clinton sur 120 pieds de profondeur.

HART, WM.—
Taxe de 1887, montant à..........$3
Une portion de terre de forme irrégulière, sur les bords du Lac Pontchartrain, mesurant 204 pieds sur le bord du Lac, s'étendant de 100 pieds de profondeur sur le côté le plus rapproché du Canal, où la portion de terre s'élargit de 30 pieds et de là une autre profondeur de 340 pieds de face au Canal et s'étendant vers le Lac; le tout suivant un plan de W. H. Williams du 20 avril 1871, dans lequel la portion de terre est désignée comme lot No. 7.

HEISTAND, E. Mme—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Zimple, Troisième et Clinton, désigné comme lot No 10 de l'ilet No 125 mesurant 30 pieds de face à la rue Hillary, sur 137 pieds 6 pouces de profondeur.

HILL, ALLEN—
Taxe de 1887, montant à..........$1 20
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Cambronne, Jefferson, Edinburg et Seizième désigné comme ilet No. 552, mesurant 300 pieds de face sur 300 pieds de profondeur, étant un ilet entier.

JEREMIAH, JAMES—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Clinton, DeArmas et Macarty, désigné comme lot No 7 de l'ilet No 40, mesurant 30 pieds de face à la rue Hillary sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

KER, SUC., ROBT. J.—
Taxe de 1887 montant à..........$1 20
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ann, Levée, Hillary et Esther, désignés comme lots Nos 1 à 5, 20, 21, 22, 23, 24, 11 et 12 de l'ilet No 28; les lots Nos 1 à 5 formant l'encoignure des rues Ann et Hillary et mesurant 150 pieds de face sur 100 pieds de profondeur; les lots Nos 20, 21 et 22 formant l'encoignure de la rue Levée et mesurant 90 pieds de face sur 100 pieds de profondeur; le lot No 23 fait face à la rue Levée et mesurant 30 pieds de face sur 94 pieds de profondeur; le lot No 24 fait face à la rue Levée et mesure 89 pieds de face sur 164 pieds de profondeur; les lots Nos 11 et 12 font face à la rue Adams et mesurent 63 pieds de face sur 137 pieds de profondeur.

LeBRETON, E. D.—
Taxe de 1887, montant à..........$7 50
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans le morceau de terre borné par toute la partie entre lignes parallèles de Métairie route au nouveau Shell Road mesurant 186 pieds 4 pouces de face sur 364 pieds 7 pouces de profondeur, et 299 pieds 7 pouces de face sur 222 pieds de profondeur.

MARTIN, ALPHONSE—
Taxe de 1887, montant à..........$12 00
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Quatrième, Zimple et Adams, désignés comme lots Nos 12, 13, 14, 21, 22 et 23 de l'ilet No 139; le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 12? pieds de profondeur; le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Burdette et Quatrième; les lots Nos 14 à 21 mesurant 240 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur; le lot No 22 mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Burdette et Zimple; le lot No 23 mesurant 30 pieds de face à la rue Zimple sur 150 pieds de profondeur.

MARINO, BAZILE—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Quinze lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Treizième, Collapissa et Mary, désignés comme lots Nos. 10, 11, 12, 13 à 21, 22, 23 et 24 de l'ilet No. 448, le lot No. 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Collapissa sur 122 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Collapissa et Jackson; les lots Nos. 11 et 12 mesurant 61 pieds de face à la rue Jackson sur 152 pieds de profondeur; les lots Nos 13 à 21 mesurant 274 pieds de face à la rue Treizième sur 122 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Treizième et Jackson; le lot No. 22 mesurant 30 pieds de face à la rue Treizième sur 122 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Treizième et Mary; les lots Nos 23 et 24 mesurant 61 pieds de face à la rue Mary sur 152 pieds de profondeur.

MILLER, THOMAS—
Taxe de 1887, montant à..........60c.
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Burdette, Washington, Napoléon et Dixième, désigné comme lot No. 8 de l'ilet No. 318, mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette, sur 120 pieds de profondeur.

MUIR, ALEX.—
Taxe de 1887, montant à..........$6
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la Levée de Protection, désigné comme lot No 3 de l'ilet No —, mesurant 75 pieds de face à la Levée de Protection, sur 100 pieds de profondeur.

MURDOCK, J.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 50
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Millaudon, Gén. Scott, Oliver et Wall, désigné comme lots Nos 1 à 18 de l'ilet No 22, mesurant 200 pieds de face sur 285 pieds 5 pouces de profondeur, étant un ilet entier.

MUMFORD, ELIAS—
Taxe de 1887, montant à..........$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues DeArmas, Hillary, Clinton, et Ann, désignés comme lots Nos 8 et 9 de l'ilet No 34; le lot No 8 fait face à la rue De Armas et mesure 30 pieds de face sur 105 pieds 7 pouces de profondeur; le lot No 9 forme l'encoignure des rues De Armas et Clinton et mesure 30 pieds de face sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.

OWENS, LUCY Vve—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Une partie d'un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Macarty, DeArmas, Clinton et Hillary, désignée comme partie du lot No 13 de l'ilet No 40, mesurant 30 pieds de face à la rue Macarty sur 150 pieds de profondeur.

PERKINS, ELI—
Taxe de 1887, montant à..........$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Septième, désigné comme lot No. 21 de l'ilet No. 247, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

PERKINS, ADAM, S.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cambronne, Jefferson, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 de l'ilet No 197; lots Nos 6 à 9 font face à la rue Cambronne, et mesurant 120 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lot No 10 formant l'encoignure des rues Cambronne et Sixième, et mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 11 et 12 face à la rue Sixième, et mesurant 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lot No 13 formant l'encoignure des rues Jefferson et Sixième, et mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lots 14 à 16 font face à la rue Jefferson, et mesurant 90 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lot No 17 fait face à la rue Jefferson, et mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

PERKINS, A. S.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Burdette, Washington et Macarty, désignés comme lots Nos. 9 et 10 de l'ilet No. 37; le lot No 9 mesurant 39 pieds de face à la rue Levée, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur 94 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Levée et Washington.

PORTER, HORACE—
Taxe de 1887, montant à..........$1 80
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Marie, Cohn et Septième, désignés comme lots Nos 18 et 19 de l'ilet No. 60, mesurant 60 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

ROBINSON, ANDREW—
Taxe de 1887, montant à..........$1 32
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Mary Cohn, Jackson et Huitième, désignés comme lots Nos 1 à 5 et 24 de l'ilet No 263; le lot No 1 mesurant 30 pieds de face à la rue Mary sur 12? pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Mary et Cohn; les lots Nos 2, 3, 4 et 5 mesurant 1?0 pieds de face à la rue Mary sur 30 pieds de profondeur; le lot No 24 mesurant 24 pieds de face à la rue Cohn sur 150 pieds de profondeur.

SAWYER, DANIEL—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Cohn, Short et Huitième, désignés comme lots Nos 1 et 2 de l'ilet No 254; lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Cohn, et mesurant 30 pieds de face sur 107 pieds 6 pouces de profondeur; lot No 2 fait face à la rue Washington, et mesurant 30 pieds de face sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

SPALER, FELICIANA—
Taxe de 1887, montant à..........$9
Neuf lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Hillary, Zimple et Troisième, désignés comme lots Nos 1 à 9 de l'ilet No 124, mesurant chaque 32 pieds 6 pouces de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur.

SYCAMORE POWDER CO.—
Taxe de 1887, montant à..........$3 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Mark, le N. O. Shell Road, les rues Cambronne et Jefferson, désignés comme lots Nos 4, 5, 8 et 9, de l'ilet No 646; les lots Nos 4 et 5 mesurant 60 pieds de face au N. O. Shell Road sur 206 pieds de profondeur, formant l'encoignure de la rue Mary et du N. O. Shell Road; les lots 8 et 9 mesurant 60 pieds de face sur 121 pieds de profondeur.

SELDON, VIRGINIA Mme—
Taxe de 1887, montant à..........72c
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Collapissa, Short et Quatorzième, désignés comme lot No 1 à 4 de l'ilet No 464; lot No 1 formant l'encoignure des rues Washington et Collapissa, et mesurant 30 pieds de face sur 107 pieds 6 pouces de profondeur; lot Nos 2 à 4 font face à la rue Washington, et mesurant 30 pieds de face sur 117 pieds 6 pouces de profondeur.

VILLARNOBO, PETER—
Taxe de 1887, montant à..........$5 40
La moitié d'un lot de terre, avec améliorations dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Carrollton, la rue Dublin, l'avenue St-Charles et la rue Hampson, désignée comme lot No 3 et une partie du lot No 2 de l'ilet No. 70, mesurant 40 pieds 9 pouces de face à l'avenue Carrollton sur 120 pieds de profondeur.

VILLE, JNO.—
Taxe de 1887, montant à..........60c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Ann et DeArmas, désigné comme lot No 15 de l'ilet No 35, mesurant 30 pieds de face à la rue Ann sur 105 pieds 7 pouces de profondeur.

WATSON, ROBT. A. ET STANLEY, MARY H.—
Taxe de 1887, montant à..........$5 10
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Lowerline, le Chemin Public et la rue Gén. Scott, désignés comme lots Nos 9 à 12 de l'ilet No 18; les lots Nos 9 à 11 font face à la rue Levée et mesurent 39 pieds 11 pouces de face sur 131 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No 12 forme l'encoignure des rues Levée et Lowerline et mesure 64 pieds 4 pouces de face sur 155 pieds 3 pouces de profondeur.

WEINABER, F. H.—
Taxe de 1887, montant à..........$6
Une portion de terre avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Levée, Madison, Cambronne et Deuxième, désignée comme la moitié du lot 17 et 12 ou partie du lot 18 de l'ilet No 8; [illegible] 2 et 3 du lot 16 mesurant 20 pieds de face à la rue Levée sur 145 pieds de profondeur; la moitié du lot 17 mesurant 4 pieds de face sur la rue Levée sur 175 pieds de profondeur; le lot 12 ou partie du lot 18 mesurant 30 pieds de face à la rue Levée sur 37 pieds 5 pouces de profondeur.

WESSONDOFF, HENRY B.—
Taxe de 1887, montant à..........$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7ème district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Adams, Lowerline, Napoléon et Dixième, désigné comme lot No — de l'ilet No. 316, mesurant 301 pieds sur l'ilet entier sur 208 pieds de profondeur.

WILLIAMS, THERESIDE—
Taxe de 1887, montant à..........$1 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Esther, Hillary, Clinton et Ann, désigné comme lot No 14 de l'ilet No 26 mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Esther sur 14 pieds 8 pouces de profondeur.

WILLIS, SANDY—
Taxe de 1887, montant à..........90c
Deux et demi lots de terre, avec améliorations, dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson Huitième, Cohn et Mary, désignés comme lots Nos 13, 14 et la moitié du lot No 15 de l'ilet No. 263; le lot No 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Jackson et Huitième; le lot No 14 mesurant 30 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur; la moitié du lot No 15 mesurant 15 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOSEPH DESPOSITO,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

Prof. CYRILLE C. THEARD
No 59 1/2 Union, 3e District.
Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.
Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 102 rue de Chartres, Nouvelle Orléans, Lne. 16nov—

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
A L.S.L.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 JUIN 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de...	100,000	100,000
1 Lot de...	50,000	50,000
1 Lot de...	25,000	25,000
2 Lots de..	10,000	20,000
5 Lots de..	5,000	25,000
25 Lots de..	1,000	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300	60,000
500 Lots de..	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit		$50,000
100 Lots de $300		30,000
100 Lots de $200		20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit		$100,000
1,000 Lots de $100		100,000
3,136 Lots se montant à		$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la propriété de valeur connue sous le nom de "Presse à Coton Mississippi", dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Richard et Religieuse.
—ET—
Une propriété de valeur, bâtisse connue sous le nom de "Branch Cotton Press" ou "Branch Warehouse", dans le carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Market, Religieuse et St-James.

Henry Trémoulet, agent, vs. R. N. Lewis et William Lynd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,606—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain carré d'ilet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connu sous le nom de "Mississippi Cotton Press" et tous les droits, passages, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Premier district de cette ville, et borné par les rues Tchoupitoulas, Market Richard et Religieuse, lequel carré d'ilet mesure trois cent dix neuf pieds huit pouces et quatre lignes de façade de chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse, et deux cent cinquante cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade sur chacune des rues Market et Religieuse. Le tout conformément à un plan dressé par James Gallier, architecte, en date du 5 février 1843, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville.

2° Et une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent connue sous le nom de Branch Cotton Press ou Branch Warehouse et tous les droits, passages et servitudes qui s'y trouvent, aussi dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Market, Tchoupitoulas, Religieuse et St-James; ladite portion de terre comprend la moitié du dit carré et mesure conformément au plan ci-dessus mentionné, deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes de façade rue Market; cent cinquante-neuf pieds dix pouces et une ligne de façade sur chacune des rues Tchoupitoulas et Religieuse et deux cent cinquante-cinq pieds neuf pouces et deux lignes du côté de la rue St-James.

Etant les mêmes propriétés acquises par Robert N. Lewis et William Lynd de la veuve J. B. Letorey et autres, selon l'acte passé pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884, titre enregistré, bureau des transferts, livre 119 folio 578.

Saisies dans la susdite affaire.

Conditions—1° Comptant une somme suffisante pour payer la réclamation du plaignant, soit neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00) avec intérêt au taux de 8 0/0 par an du 13 juin 1887 jusqu'à paiement. Cinq pour cent sur le dit montant du principal avec intérêt pour honoraires d'avocat, le coût et les frais de procès et de vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur les dites propriétés.

2° L'acquéreur assumera (pour le montant de l'enchère) le paiement de quatre certains billets à ordre, pour les montants suivants, à savoir: un pour la somme de neuf mille deux cent dix-huit dollars ($9218.00), un pour la somme de deux mille cent soixante-douze dollars et cinquante cents ($2172.5?), un pour la somme de mille trois cent cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-sept cents ($1359.87), un pour la somme de neuf cent quatre vingt dix neuf dollars et soixante-trois cents ($999.63), tous datés le 11 juin 1884 et payables quatre ans après date, à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement, tirés par Robert N. Lewis et William Lynd à leur ordre et par eux endossés et garantis par hypothèque du vendeur sur les propriétés concurremment avec la réclamation du demandeur, selon un acte pardevant Charles G. Andry, notaire, le 11 juin 1884.

3° Et le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17.24—mai 1.8 15 19.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de John Graver.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,930—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 mars 1888 et signé le 4 avril 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Decatur, anciennement Victoire, Marigny et Chartres, anciennement Moreau, et désigné comme lot No un, sur un plan fait par Bourgerol, verser, en date du 5 avril 1834 et déposé pour référence en l'étude de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Lequel dit lot mesure, au pied américain, vingt trois pieds onze pouces et demi de face aux Champs Elysées sur une profondeur de quatre vingt-cinq pieds et est borné sur un côté vers la rue de Chartres, anciennement Moreau, par le dit lot No deux sur le dit plan.

Etant la même propriété que feu John Graver, décédé, a acquis de Louis Fix, par acte passé pardevant Alfred J. Lewis, notaire en cette ville, le trente-et-unième jour de décembre 1872.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17avril—17 24—mai 1 8 15 19

Vente importante par le Shérif Civil.

Il sera vendu, à l'Entrepôt du Shérif Civil, rue Ste Anne, entre Royale et Chartres,
SAMEDI, 19 MAI 1888, A 10 HEURES A M.,
un grand lot d'articles divers, etc., consistant en—
Meubles de maison et de bureau;
Groceries, vins et liqueurs;
Bottes et souliers;
Miroirs, tableaux et cadres;
Une belle malle en cuir;
Un lot d'habillements, casimire, etc. chemises, pantalons, etc.;
Divers, etc.
Conformément à un inventaire déposé à mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
16 mai—16 17 18 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Groceries, Groceries, Vins, Liqueurs et autres articles, etc.
Meubles, Installations, Meubles, &c.
Smith Bros. & Co. vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,589—En vertu d'un writ d'attachement à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus et par consentement des parties, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 19 mai 1888, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—
Un grand assortiment de groceries, vins, liqueurs et autres articles, etc., aussi un lot de meubles de maison, installations, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
8 mai—8 12 15 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
James D. Schepmoes et al. vs Mme H. Davidson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,485—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La moitié ou portion d'un certain lot de terre, situé dans le faubourg St-Mary, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Charles, Julie, St-Joseph et Camp; laquelle dite moitié mesure quarante deux pieds six pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent soixante-douze pieds trois pouces entre lignes parallèles, le tout au pied anglais. Etant la moitié ou portion du haut d'un certain lot de terre mesurant quatre vingt-cinq pieds de face à la rue St Charles sur la profondeur ci-dessus de cent soixante-douze pieds trois pouces.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur la dite moitié du lot de terre (connue par les locaux numéros 208 et 210 rue St-Charles, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 avril—28—mai 5,12,19,26—juin 2

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Lucien Baron vs Emile R. Chévalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23,244.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit ilet, la même façade sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chévalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 avril—18 25—mai 2 9 16 19

ANNONCE JUDICIAIRE.
Luther F. Tower vs. Edward Keenan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 23,665—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, anciennement Jackson, Palmyre, Prieur et Johnson et désignés comme lots numéros treize, quatorze, quinze et seize de l'ilet numéro trente sur un plan fait par C. A. Hedin, architecte, en date du 19 mars 1853, et déposé pour référence en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville. Les dits lots treize, quatorze et quinze mesurent chacun vingt sept pieds et six lignes de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes chacun entre lignes parallèles, et le dit le numéro seize formant le coin des rues Gasquet et Johnson et mesure vingt sept pieds sept pouces de face à la rue Gasquet sur cent neuf pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Acquis par le défendeur comme suit: Les lots numéros treize et quatorze de Mme H. J. Faure, acte pardevant E. Stringer, notaire, le 6 mars 1867; le lot numéro quinze, de la succession S. Zimmerman, le 3 mai 1881, acte pardevant F. Adolphe, notaire, et le lot numéro seize, de Mme James P. Gunault, le 23 février 1882, acte pardevant O. Drouett, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
28avril—28 mai 5 12 19 26 juin 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
John Bexach vs Mary Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 19 mai 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 6, dans l'ilet No 492 borné par les rues St Claude, Craquet, Louisa et Marais. Le dit lot mesure quarante sept pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur de cent dix-huit pieds.

Etant la même propriété que la défenderesse a acquis de Jacob Roth et autres, conformément à un acte passé pardevant John R. Légier, notaire, le 18 mars 1887.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 avril—17 24—mai 1 8 15 19

VENTES A L'ENCAN
PAR C. E. GIRARDEY & CO.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriétés-Cottages
Coin des rues Carondelet et Conery
—ET—
Coin des rues Melpomène et Clara.
Successions de William H. Foster et de Virginia Pettit, sa femme.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,568.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 juin 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 3 mai 1888, et rendu dans les successions ci-dessus, à savoir:

1. **Un certain morceau ou portion de terre**, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues Washington, Carondelet et Conery, désigné par la lettre B, d'après le plan de A. DeArmas, député voyer de ville, le 28 mars, 1888. D'après ce plan, le dit morceau ou portion de terre forme l'encoignure des rues Carondelet et Conery et mesure 28 pieds 4 pouces et 1 ligne de face à la rue Carondelet sur 90 pieds de profondeur et de face à la rue Conery, et entre lignes égales et parallèles. Le tout mesure américaine. Ensemble avec les bâtisses et améliorations, droits et voies y appartenant en quelque sorte.

Les améliorations consistent en un joli cottage en bois à un étage, bâti en dehors des lignes du lot et retiré de la banquette, et contenant des galeries sur le devant et sur les côtés, chambres à coucher, salon salle à manger, cuisine, citerne, etc. Se trouvant en face de la résidence du Très Rév. Evêque Gallcher. Les chars de la rue Carondelet passent devant. Une demeure confortable dans un beau voisinage.

2. **Deux certains morceaux ou portions de terre**, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, Felicité, Clara et Willow désignés par les lettres B et C, sur un plan annexé pour référence à l'inventaire de la succession de feu Pierre Patterson, dressé par T. G. Eustis notaire en cette ville, le 26 février 1876; les dites portions sont adjacentes et mesurent plus ou moins comme suit: le lot B mesure 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur et face à la rue Clara, le dit lot formant l'encoignure des rues Melpomène et Clara; le lot C mesure 32 pieds 7 pouces de face à la rue Melpomène sur 69 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc.

Conditions—Une moitié ou le tout comptant, au gré de l'acquéreur. La portion à crédit, s'il y en a, à un an avec billets spécialement garantis par hypothèque et lieu du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de vente jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1888, en sus du prix d'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis au moment de la vente.
Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire.
3mai—3 5 12 19 26 juin 2 9

Médaille d'OR Paris 1878 — Récompense de 16,600 fr. à Laroche Pour Travaux scientifiques — Médaille d'OR Vienne 1873

QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX

Le Quina-Laroche n'est point une préparation banale ou vulgaire; mais le résultat d'études et de travaux qui ont mérité à leur auteur les plus belles récompenses.
D'un goût très agréable, le Quina-Laroche contient la **totalité** *des principes des meilleurs quinquinas. Il* **relève les forces,** *combat les* **Affections d'Estomac,** *les* **Dyspepsies, Anémie, Chlorose, Maladies de Langueur, Fièvres** *persistantes. Il aide les* **Croissances** *difficiles, suites de* **Couches,** *etc.*
PARIS, 22 & 19, rue Drouot.
NEW-YORK, E. FOUGERA ET CIE.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs
La VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CH. FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

LA FARINE DUTAUT
Est le meilleur Aliment des Enfants
25 ans de succès. Elle aide l'allaitement et facilite le sevrage. [illegible] New-Orléans: E. FOUGERA; St-CYR-FOURCADE, 215, Canal-street; LYONS & Co., 42, Camp street.

VENTES A L'ENCAN.
PAR SPEAR & ESCOFFIER.
Propriété améliorée, de valeur,
—ET—
Terrains vagues, dans le Deuxième et le Troisième Districts.
No 254 rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital,
Une maison de résidence à un étage, pour famille.
Terrains vagues, rue de la Nouvelle-Orléans, entre Joséphine et Célestine.
Succession de Mme Vve Chs. E. Dubreuil.
No 23,631, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 26 mai 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place,** en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 19 avril 1888, pour le compte de la susdite succession, de la propriété ci-après décrite:—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Bourbon, Royale, Ursulines et Hôpital,** ayant 34 pieds de façade rue Bourbon sur 90 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, borné d'un côté par la propriété de Mme Cucullu et de l'autre côté par la propriété de M. Omer Fortier.

Les améliorations comprennent une maison de résidence en bois à un étage, avec grande galerie de côté, 5 chambres, office, cabinet et arrière galerie, aussi, une cuisine en briques à deux étages ayant 3 chambres à l'étage supérieur, 3 à l'étage inférieur, grande cour, citerne, hydrant, corridor de chaque côté, etc. La propriété porte le numéro municipal 254 de la rue Bourbon.

2° Trois terrains situés dans le Troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Nouvelle-Orléans, Joséphine, Célestine et l'Avenue de Londres, désignés par les Nos 16, 17 18, mesurant chacun 29 pieds 8 pouces 6 lignes de façade rue de la Nouvelle-Orléans sur 125 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un crédit de 1 et 2 ans garanti par lien du vendeur et privilège ainsi que hypothèque spéciale portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement; toutes les clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur assumant le paiement des taxes exigibles en 1888.
Acte de vente pardevant J. H. Forcelle, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21avril—21 28—mai 5, 12, 19, 26.

Succession de Thomas Wiltz.
No 11,839—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale—SAMEDI, 2 juin 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Commercial Place et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 avril 1888, pour le compte de la dite succession: Une moitié d'intérêt indivise dans un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Congrès, Elmire et Remparts, désigné comme lot No 3 de l'ilet No 12 et mesurant 30 pieds 5 pouces 5 lignes de face à la rue Congrès sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, voies, servitudes et avantages appartenant au dit lot.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant James Fahey, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er mai—1,5,12,19,26—2 juin

PAR W. I. HODGSON.
ANNONCE JUDICIAIRE.
Emplacement d'affaire de valeur, le vieil emplacement de grocerie de Skardon et Wilson, coin Jackson et Rousseau.
Deux terrains de choix convenables pour bâtir sur la rue Baronne, près Washington.
Succession de William Woelper, décédé

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 mai 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," en date du 12 avril 1888 Dossier No 23,505, pour le compte de la succession de William Woelper, décédé, à l'encan il sera vendu—

A l'encoignure des rues Jackson et Rousseau.
1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Rousseau et Fulton désignés par les Nos 1 et 3 qui se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Rousseau et mesure 23 pieds 10 pouces et 2 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur et de face à la rue Rousseau de 100 pieds 2 pouces. Le lot No 3 mesure 38 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds 2 pouces, le tout entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques commodément et bien bâtie, avec étages, couverte en ardoises, et un entrepôt en briques à un étage, couvert en ardoises, et en usage comme grocerie et résidence, et connue depuis plusieurs années comme l'emplacement populaire de grocerie de Woelper & Skardon et Skardon & Wilson, toujours dans un centre des plus prospères pour affaires.

Sur la rue Baronne.
2° Deux lots de terre de valeur avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Dryades, Quatrième et Washington, désignés comme lots Nos 15 et 16 qui se touchent et mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Ce sont deux terrains de choix convenables pour bâtir. Le tout conformément à un plan à l'endroit de la vente.

Conditions—Comptant en passant les titres; 10 pour cent comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues en 1888.
Actes de ventes pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 avril—15,22,29—mai 6,13,19

Une boutade de bébé!

Cinq heures.... Madame S...., après avoir couru les magasins avec bébé—un bébé de sept ans que Mme S.... persiste à nommer ainsi par coquetterie de jeune mère—fait arrêter sa voiture devant une de nos pâtisseries à la mode, où, en ce moment, elle est sûre de trouver des amies.... En effet, des dames et des enfants sont là autour de la table pillant, à qui mieux mieux, les succulentes friandises.... Entrée de Madame S.... et de bébé et exclamations joyeuses: "Eh bonjour, chère belle, toujours fraîche et charmante et toujours ton joli sourire.... C'est à croire, en vérité, que tu possèdes un secret pour conserver tes dents aussi blanches et aussi pures.... Madame allait protester galement.... lorsque bébé, avec un air d'importance, s'écrie soudain:—Le secret de maman! Je le connais moi, il est dans un flacon rouge qu'elle appelle son dentifrice chéri et où il y a écrit *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac.*

A. SEGUIN — BORDEAUX.
Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Merciers etc.
Dépôt, à la Nouvelle-Orléans, chez Mme Vve CH. TROUILLY.

VICHY
Administration: PARIS, 8 Boulevard Montmartre
Grande-Grille—Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales, calculs biliaires, etc.
Hôpital—Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence, gastralgie, dyspepsie.
Célestins—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, albuminurie.
Hauterive—Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, la goutte, le diabète, l'albuminurie.
EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE
Les [illegible] se trouvent chez MM. PAUL GELPI & BRO, [illegible] MARCEL MAJEAU.

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif
THAPSIA
à la Marque de Hippocrate et Galien

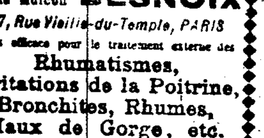

De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes, Irritations de la Poitrine, Bronchites, Rhumes, Maux de Gorge, etc.

Migraines — Maux de Tête
GUARANA
de GRIMAULT & Cie, pharm. à Paris
Un seul paquet de cette poudre végétale et inodore, délayée dans un peu d'eau sucrée, suffit pour faire disparaître les maux de tête, migraines ou névralgies les plus violents. Son action toujours sûre donne une efficacité incontestable contre les coliques.
Dépôt à Paris, 8, Rue Vivienne.

PATE & SIROP
DE SÈVE DE PIN MARITIME
de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de: **Toux—Rhumes—Grippes Catarrhes—Bronchites Enrouements Extinction de voix—Asthme** sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin maritime de Lagasse.
Dépôt à Paris, 8, rue Vivienne
ET DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité
20 mars—

FEUILLETON.
No 50. Commencé le 28 mars.

LA
Belle Ténébreuse.
Par Jules Mary.
QUATRIÈME PARTIE.
LE JOUEUR D'ORGUE.
I
—Suite—

La pluie avait tout d'abord et naturellement rencontré le nez de Pinson et petit à petit, à chaque goutte, la couche noire qui revêtait ce nez diminué de volume.... Elle s'égrenait pour ainsi dire, tombait par petites plaques qui laissaient apercevoir la couleur de la peau.... L'extrémité du nez apparut ainsi, émergeant en pointe sur le fond toujours noir.... Puis le blanc de la peau s'étendit aux ailes que la colère faisait frissonner.... puis gagna le sommet.... entre les deux yeux....

Glou-Glou s'esclaffait, riant à ventre déboutonné.

Et entre ses éclats de rire, avec peine, en reprenant sa respiration, il disait:

—Eh! nous voilà, ce me semble, en pays de connaissance.—Voilà un nez qui ne m'est pas inconnu.... je crois bien avoir eu déjà le plaisir de le rencontrer quelque part....

—Rendez-moi mon chapeau.

—A une condition ... c'est que vous direz où j'ai rencontré votre nez.

—Une fois, deux fois, rendez-moi mon chapeau.

—Excusez, charbonnier.... je sais ce que politesse veut dire.... je connais votre nez.... je tiens à renouer avec lui!

Pinson, à bout de patience, s'élança sur Glou-Glou. Une lutte s'engagea entre eux. Bien que le joueur d'orgue n'eût qu'un bras, il était adroit et robuste, presque aussi adroit et aussi robuste que l'agent. Engagé pour le chapeau, le combat s'envenimait. Il y avait entre eux la rancune de deux hommes qui se devinaient, braves gens tous les deux, mais essayant de se nuire réciproquement dans leurs projets et faisant assaut de ruse....

Ils perdirent pied et roulèrent dans un fossé boueux.

La lutte menaçait de s'y éterniser, quand tout à coup ils entendirent derrière eux les sabots de deux chevaux trottant en cadence.

Et avant qu'ils n'eussent le temps de se redresser et de mettre un peu d'ordre dans leurs vêtements, deux gendarmes de Creil, qui sortaient de la forêt d'Halatte, où ils avaient fait une tournée de surveillance, étaient auprès d'eux et les regardaient d'un œil sévère.

—Bon! murmura Glou Glou.... voici une complication....

—Vous êtes ivres et vous coucherez au poste, dit un des gendarmes.... ça vous permettra de vous expliquer autre part que dans les fossés des grandes routes.

—Nous ne sommes pas pochards, dit Jan-Jot.... n'est-ce pas, charbonnier?

—Pas du tout, à la fâche du ciel, je le jure.

Pinson s'était relevé, coiffé de son chapeau. De la boue du fossé, ayant rencontré son nez, y avait réparé le dégât causé par la pluie.

Il était un peu plus sale qu'auparavant, mais toujours méconnaissable.

—Si c'est l'agent de police de l'autre jour, pensa Jan-Jot, il ne se laissera pas conduire au poste....

A sa grande surprise, le charbonnier prit l'air honteux du renard pris au piège.

—Allons, suivez nous, dit le gendarme.

—Mais chétait pour rire que nous nous battions, gendarme......

—Eh bien, ce sera pour rire aussi que vous coucherez au poste.... Pas de réplique et dépêchons-nous.

Il n'y avait pas de réplique à faire, en effet. Il fallait, pour Pinson, dire son nom, montrer sa carte, et il était libre.

Mais il tenait à garder l'incognito vis-à-vis de Glou-Glou.

—Ma foi tant pis, se dit-il... C'est un moyen de me débarrasser de lui et de lui enlever ses soupçons...... Je coucherai sous les verrous.... et demain, s'il n'est pas convaincu que je suis un véritable charbonnier, c'est qu'il aura le soupçon durement enraciné dans la cervelle.

Il essaya pourtant. Il marcha pendant une demi-heure comme un fantôme; ses yeux se fermèrent; il était à bout de vigueur: sa raison, son honnêteté, la mission qu'il avait à remplir, tout cela le faisait souffrir, mais rien, rien ne réagissait contre le besoin tout-puissant de dormir.

—Je ne sais plus où je suis, se dit-il...

Il fit encore quelques pas.

Tout à coup il roula par terre.

—Je n'en peux plus! Je n'en peux plus!

Et instantanément il s'endormit.

Or, l'endroit même où il venait de tomber sans plus de force et d'énergie était les broussailles même qui bordaient le talus en pente très douce descendant, à quatre ou cinq mètres de là, jusqu'à la mare aux Biches!....

A peine était-il endormi que Pinson, doucement, ne faisant pas plus de bruit qu'un renard se coulant dans les ronces, arrivait près de lui.

—Eh! je reconnais cet endroit, se dit-il, c'est la mare! Tiens, tiens! pourquoi Glou-Glou est-il venu ici? Et où est-il?

L'aube grise commençait à chasser les ténèbres de la nuit. Les oiseaux chantaient dans les arbres.

Il aperçut le mendiant étendu dans les herbes et la bruyère.

Il ronflait.

—Ah! il continue son somme!...

C'est louche,...Je vais le surveiller.

Et il alla se poster aux environs, caché dans des fougères, invisible pour l'œil le plus exercé, et si bien placé qu'il pouvait suivre les moindres mouvements du joueur d'orgue, sans que ce dernier se doutât de sa présence.

L'aube s'éclaircit, le brouillard apparut un instant dans les cimes comme un voile impalpable flottant dans la forêt et se dissipa bientôt. Déjà, dans la campagne, il faisait clair, et à l'horizon se levait le soleil rouge, mais dans le bois, c'était toujours une demi-obscurité. Enfin, ce fut le jour radieux.

Jan-Jot, insensible au réveil de la nature, continuait de dormir.

II

Lorsque Daguerre était rentré chez lui, après la première et infructueuse tentative qu'il avait faite,—nous l'avons vu,—pour se rendre à la forêt d'Halatte, il était tombé harassé sur son lit. Il n'en pouvait plus. Sa respiration était haletante. De grosses gouttes de sueur coulaient de son front.

Il essaya de dormir, mais le sommeil ne vint pas.

Il resta ainsi jusqu'au soir, assailli par de sombres pensées.

La fortune volée à Valognes, en la nuit du meurtre, il l'avait cachée dans la forêt d'Halatte; il avait eu l'énergie d'aller l'enfouir alors que blessé il perdait son sang, et qu'il sentait sa vie s'en aller à chaque goutte de sang perdue.

Cette fortune, il la lui fallait, il la voulait. Il ne pouvait la laisser perdre. C'était pour la conquérir qu'il avait commis un crime.

Certes, s'il avait pu attendre, le danger eût été moindre. Ses forces fussent revenues et en un jour de chasse il aurait poussé jusqu'à sa cachette. Et il eut emporté la valise de cuir où étaient enfermés les quatre cent cinquante mille francs de Valognes.

Mais il lui était justement défendu d'attendre.

Attendre, c'était s'approcher tous les jours un peu plus du danger qui le menaçait, danger terrible, danger de mort.

Attendre, c'était donner à Gérard le temps de le perdre.

Et il se sentait pris d'une rage impulsive contre lui même, contre sa faiblesse.

La forêt d'Halatte n'était pas loin cependant.

Bien portant, il lui fallait une heure pour y arriver.

Malade comme il l'était, il lui fallait trois ou quatre heures.

Il pensait bien à se faire atteler, puis à se faire conduire dans un endroit de la forêt où il eût abandonné le cheval. Il fût allé à pied jusqu'à sa cachette, aurait rejoint sa voiture et il serait rentré à Creil, chargé de son précieux fardeau.

Cela était facile et plus simple, mais lui répugnait. Il tremblait de mettre un domestique, un cocher dans la demi-confidence de son mystérieux voyage. Et il ne se sentait pas assez fort non plus pour conduire lui-même.

Ce fut pourtant à cette dernière résolution qu'il s'arrêta.

Il avait toujours eu la libre disposition des voitures de Beaufort. Rien n'avait été changé, chez celui-ci, depuis son arrestation. Les gens étaient restés au château, comme s'il avaient été persuadés du prochain retour de leur maître.

Daguerre resta couché jusqu'au soir.

Un peu reposé, il se leva. Il était encore bien faible. Il lui semblait que ses jambes s'enfonçaient en lui quand il mettait le pied par terre.

Il fit venir le valet de chambre de Beaufort.

—Jean, dit-il, demain matin, j'irai chasser en forêt.... vous ferez atteler de bonne heure, de très bonne heure....

—Monsieur est encore pâle et parait souffrant.... monsieur ne craint pas de se fatiguer outre-mesure?

—Lorsque je me sentirai fatigué, je reviendrai.

—Le cocher accompagnera-t-il monsieur?

—Non. Je vais chez des amis. Je garde la voiture.

—A quelle heure précise monsieur désire-t-il partir?

Daguerre réfléchit un instant. On était à la fin de septembre. Le jour ne commençait que vers six heures. Il désirait être dans la forêt le plus tôt possible. Cependant, partir trop tôt, n'était-ce pas exciter des soupçons, du moins éveiller l'attention des gens?

Il était dans cet état de surexcitation nerveuse où les moindres et les plus naturelles actions grossissent et prennent à vos yeux une importance capitale.

Il en venait à surveiller jusqu'à ses regards! comme s'il craignait qu'on y lût ses épouvantes et son crime.

—Je partirai à six heures juste.

—Monsieur déjeunera auparavant?

—Non,

—Monsieur peut compter qu'à six heures la voiture sera attelée.

Cette nuit-là était celle pendant laquelle Glou-Glou, grisé par Pinson, couchait à la belle étoile sur le banc, près de l'auberge.

Elle fut longue à passer, la nuit, pour Daguerre.

Longues les heures; longues, les minutes. Il entendit sonner les premières; il compta les secondes, au battement de la pendule.

Il approchait du terme de ses angoisses.

Encore quelques heures et il était délivré de l'affreux cauchemar qui le poursuivait. Le jour même il quittait Creil. Le soir, il serait en Belgique. Le lendemain il s'embarquerait pour l'Amérique. Et là il se souciait peu des révélations de Gérard.

Lorsqu'il entendit sonner cinq heures, il se leva. Il s'habilla lentement, s'arrêtant à chaque minute pour se reposer, ne voulant pas se fatiguer.

Jean frappa, entra et le prévint qu'un déjeuner froid était servi.

—J'ai pensé, malgré monsieur, que monsieur serait trop faible s'il s'en allait ainsi, sans prendre quelque chose, ne fût-ce qu'un verre de vin.

—Vous avez bien fait.

Il passa dans la salle à manger, mais son estomac serré se refusait à absorber de la nourriture. Il but coup sur coup deux ou trois verres de vin. Un peu de rougeur lui monta aux joues.

—Jean a raison, dit-il, cela m'a fait du bien.

La voiture était attelée, un petit duc qui leur avait servi souvent à Beaufort et à lui lorsqu'ils partaient ainsi pour la chasse. Daguerre y pensa. Un froid sourire erra sur ses lèvres. Dans cette âme n'entrait ni pitié, ni remords.

Il se sentait traqué et menacé. Il tournait toutes ses facultés vers sa défense. Et nul autre sentiment que celui de son salut ne pouvait pénétrer dans son cœur desséché.

Il faisait, nous l'avons dit, ou plutôt il allait faire une matinée radieuse, un peu froide.

Le soleil levant chassait les brumes.

En sortant par la grille que nos lecteurs connaissent, Daguerre, ainsi qu'il avait fait la veille, eut soin d'inspecter les environs, longtemps, avec une attention soutenue.

Il ne vit rien de suspect.

Il attela sa voiture, et tous quatre reprirent la route de Creil.

Pinson ne se faisait pas faute de maugréer contre Glou-Glou.

—Comment la trouvez-vous, la plaisanterie, mugichien?

Glou-Glou était désorienté.

A la gendarmerie, le charbonnier déclara s'appeler Fleuron. Il donna tous les renseignements qu'on voulut. On le fouilla. Il ne fut trouvé sur lui rien de suspect.

Le lendemain on les remit en liberté.

Dans l'intervalle, Pinson avait réussi à dire deux mots au brigadier, lui avait fait passer sa carte à l'insu de Glou-Glou, mais en insistant pour partager le sort du joueur d'orgue.

On leur déclara une contravention pour rixe et ivresse manifeste.

Et le matin on les relâcha.

Glou-Glou, navré, se répétait:

—C'était un vrai charbonnier.... Il était charbonnier pour de vrai!....

Et sur le point de se séparer:

—Allons, sans rancune... camarade.... je paye une bouteille......

—Ah! non, ah! non, merchi, j'en chors, dit l'autre.

Et il reprit son train de la veille, sonnant sa cloche bruyante et criant:

—Charbon! charbon!!

Le joueur d'orgue reprit la direction du *Rendez-vous des chasseurs.*

—Comment, vais-je être accueilli? se demandait-il. Je l'ai lâché hier et je découche aujourd'hui. Si Pom me met à la porte, que faire?

Heureusement la mère [illegible] un bon diable, habitué aux frasques de ses pratiques, et ayant affaire plus souvent aux braconniers de la forêt d'Halatte, vilaine engeance, qu'à des chasseurs sérieux.

Il se mit à rire en apercevant Glou-Glou l'oreille basse.

—Vous avez couché à la gendarmerie, vous?

—Un malentendu.... une simple querelle amicale avec le charbonnier.

—Oui, oui, je vous ai vu passer entre les gendarmes, hier soir...... Compliments.... Après tout, c'est votre affaire.... A propos, on a apporté de la literie pour vous, hier.... Vous la trouverez dans votre chambre.

—Merci. Ne vous inquiétez pas de moi, si vous ne me voyez pas redescendre. J'ai mal dormi et j'ai envie de faire un somme.

—Comme il vous plaira. Ce n'est pas les cris des pratiques qui vous gêneront, toujours. Je n'ai vu personne de la journée.

—Vendez-la ou louez-la, votre bicoque.

—Ah! si je trouvais! si je trouvais! geignit l'aubergiste.

Glou-Glou grimpa dans son cabinet et l'arrangea. Mais il mentait en disant qu'il avait envie de dormir, car il ne se fut pas plus tôt enfermé qu'il s'approcha de la lucarne.

L'auberge était sur la hauteur, au carrefour dit des *Quatre chemins.* De là, on voyait assez loin, jusqu'à la forêt, ce n'était pas, pour le quart d'heure, ce qui préoccupait Glou-Glou, il avait les yeux dirigés vers la maison où se trouvait Daguerre.

A travers les arbres il distinguait assez bien les jardins et les pelouses jusqu'à l'habitation, de telle sorte que pendant tout le temps qu'il ferait jour, Glou-Glou pourrait suivre aisément les allées et venues de Daguerre. Il serait impossible à celui-ci de sortir de la maison d'abord, du jardin ensuite sans être vu aussitôt par le joueur d'orgue.

Restait la nuit. Et si, comme le pensait Glou-Glou, Daguerre avait [illegible] Daguerre pourrait me filer entre les jambes.

Il traîna son orgue près de la lucarne et s'assit dessus.

—C'est bon de ne rien faire.... quand on n'en a point l'habitude.

Il faisait, ce matin-là, un clair soleil. La campagne, devant lui, était inondée de lumière. De loin en loin, on entendait quelques coups de fusil dans la plaine, soit du côté de Verneuil, soit vers la forêt d'Halatte.

Tout à coup, les yeux de Glou-Glou devinrent plus fixes. Sa tête se pencha. Il mit la main sur ses yeux pour concentrer les rayons de la lumière et se garer du soleil.

—Mais on dirait que c'est le Daguerre en question! murmura-t-il.

Un homme, en effet, venait de sortir de la maison d'habitation et se promenait lentement dans les allées. Ce qui causait l'incertitude de Glou Glou, c'est que les arbres lui dérobaient à chaque instant la vue de cet homme et que les intervalles étaient très courts pendant lesquels il lui était permis de l'apercevoir.

—Si c'est lui et qu'il reste dans son jardin, ça ne me regarde pas.... mon rôle ne commence que s'il vient à sortir et gagne la campagne.

Un quart d'heure se passa. Rien.

—J'aurai mal vu! se dit Glou-Glou.

Quelques minutes s'écoulèrent encore. Jan-Jot penchait la tête de plus en plus hors de la lucarne, comme s'il avait ainsi l'espérance de diminuer l'espace qui le séparait de la maison de Beaufort.

—Ah! le voici.... murmura-t-il.

En effet, la grille venait de s'ouvrir et l'homme apparaissait.

Cette fois, le joueur d'orgue eut le temps de l'examiner.

Et il ne s'était pas trompé. C'était bien Daguerre.

(A continuer.)

[illegible]